



Bonne Année

A nos Lectrices

A nos Lecteurs

Le Nouvel An ouvrant sa porte, Nosse vieux journal vous apporte...

Pai'oyer en faveur de la cause paysanne

Notre journal n'a surpris personne quand il a manifesté l'intention de se mettre au service de la cause paysanne...

Pourquoi donc les patrons ont-ils été si mécontents en arrière sur cette question importante ?

Un projet de loi est actuellement pendu au Sénat, tendant à reconnaître officiellement la propriété commerciale et à garantir au commerçant et à l'industriel le droit de renouvellement au bail.

On aurait pu penser aux fermiers, aux cultivateurs pour lesquels il est si facile d'introduire dans le projet de loi...

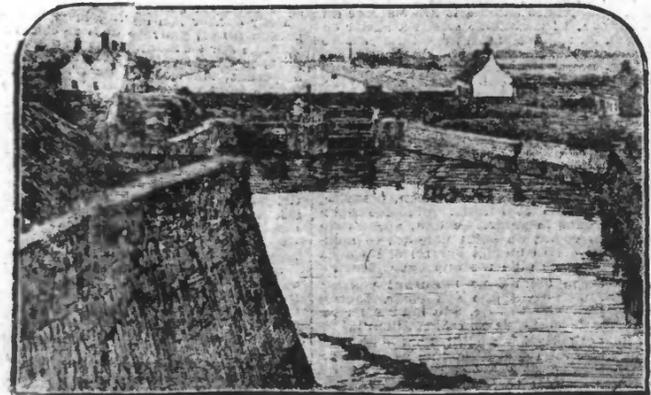
Quand il s'agit de la législation rurale, on a la déplorable habitude de la plaquer à la renorque de la législation industrielle et commerciale.

Mais c'est une très mauvaise méthode que d'écarter ainsi la législation rurale dans celle du commerce et de l'industrie.

LES OBSEQUES DE M. EIFFEL

Paris, 31. — Les obsèques de M. Eiffel ont eu lieu ce matin à 10 h. 00, en présence d'un très nombreux assistance.

Un paysage de la Flandre maritime



L'ECLUSE DE GRAVELINES

Le graveur P.-A. Bouroux qui, soldat, parcourut pour la première fois les sites enchanteurs de notre Flandre Maritime, y est revenu à loisir pour compléter les notes hâtives qu'il avait amorcées sur son carnet de route...

Les Crédits provisoires pour les Régions libérées

Répartition des sommes accordées pour janvier et février 1924

L'« Officiel » promulgue la loi portant ouverture sur le budget général de 1924, au ministre des Finances, de crédits provisoires, au titre des dépenses recouvrables et applicables aux mois de janvier et février prochains.

Le montant de ces crédits s'élève à un milliard 562.303.761 francs pour les divers ministères.

Sur cette somme, 567.714.648 francs sont affectés aux services des Régions libérées. Dans leur répartition, nous relevons les chiffres suivants :

Remise en état du sol (travaux à l'entreprise) : 10.000.000

Déblaiement (travaux urgents à exécuter en régie) : 106.667 francs.

Régénération de la culture (par les sinistrés ou groupements de sinistrés) : 5.000.000.

Dénoyage des Mines : 5.000.000.

Constructions provisoires : 1.066.667 fr.

Indemnités de vie chère aux fonctionnaires : 637.500 francs.

Indemnités de résidence : 873.732 francs.

Subventions aux coopératives de reconstruction : 3.333.333 francs.

Secours et allocations aux sinistrés : 1.133.333 francs.

Plans d'alignement et frais de projets d'aménagement des villes et des villages : 6.666.667 francs.

Transports généraux : 1.062.333 francs.

Transport par autos des agents de la Reconstruction : 1.303.333 francs.

Service de motoculture : 47.500 francs.

Les autres dépenses inscrites dans la répartition des crédits provisoires affectés au R. L. concernent les frais d'administration générale.

Nos Ateliers et Bureaux étant fermés à l'occasion de la nouvelle année, notre journal ne paraîtra pas Mercredi 2 Janvier

A PROPOS DE L'ARMEMENT DE LA PETITE ENTENTE

Paris, 31. — Le « Journal » fait ressortir que les avances consenties par la France à la Petite Entente constituent une opération volontairement entre alliés.

De son côté, l'Allemagne, qui a attribué le démembrement à la Belgique, à la Yougoslavie et à la Pologne, n'a eu aucun souci de toucher leurs réparations si elles se calmaient pas pour leur en respect les vœux et les obligations à payer.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Le même journal ajoute : Si la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont besoin de la Belgique, il n'est pas possible de leur offrir la Belgique sans offrir à la fois la Belgique et la Pologne.

Faisons Bloc contre la vie chère en 1924



Adieu 1923 ! Le bon peuple ne pleure pas trop car tu as été l'année de la vie chère. Ce n'est pas tout à fait la faute. Ces Messieurs du Gouvernement ont pensé à tout excepté à arrêter la hausse du blé, du vin ou du sucre.

Le vrai maître de la France, c'est le public. Il est électeur, consommateur et contribuable. Cette trinité lui donne le droit et le devoir de réagir.

Notre journal, qui a sa pleine indépendance et qui met sa fierté à ne relever que de l'opinion publique, vous offre de vous aider à combattre la vie chère en 1924.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

Après avoir amusé et intéressé, par notre Concours des Célébrités, les populations laborieuses qui donneront près de 200.000 suffrages à notre initiative nous faisons à d'autres le soin d'essayer de nous imiter.

La nouvelle Loi sur les loyers

Précisions et renseignements utiles

Le « Journal Officiel » promulgue la loi ayant pour but de réprimer la hausse illicite des loyers.

Aux termes de cette loi, DANS LES REGIONS LIBERÉES, quelle que soit l'importance de la population, l'augmentation du prix des loyers sera de 70 à 100 %, suivant le montant de la hausse constatée pendant la durée d'application de la présente loi.

Les locataires de bonne foi, payant régulièrement leur loyer, pourront occuper leur habitation sans crainte d'expulsion, JUSQU'AU 31 JANVIER 1924.

Cette commission, composée de six propriétaires et de six locataires, sera présidée par un conseiller de la Cour d'appel du ressort. Elle fixera le montant d'augmentation des loyers.

Si un bail a été signé ou renouvelé, depuis le 31 mars 1923, pour une durée supérieure à trois ans, la majoration de loyer pourra être de 10 % de la valeur locative de 1914.

Les dispositions de la nouvelle loi ne sont pas applicables aux immeubles construits ou achevés après le 1er août 1914.

En résumé, les locataires de notre région du Nord peuvent s'attendre à une augmentation de loyer de 70 à 100 pour cent, suivant la décision de la Commission spéciale.

C'est une amélioration sensible sur les appels émis de certains propriétaires de Lille et des environs, majorant leurs loyers de 500 ou 600 pour cent, sur les prix d'avant-guerre.

La nouvelle loi va brider des convoitises féroces et amener, dans nos régions atrocement exploitées, une réduction de prix des loyers.

Nos valeureux Politiciens n'ont pas à s'alarmer des nouvelles dispositions législatives. Ils gardent leurs droits incontestables aux prix de location d'avant-guerre, pour une durée égale à celle de leur mobilisation et nous aimons à penser qu'aucun propriétaire n'aurait le cynisme de leur imposer une augmentation de loyer, puisqu'ils ont défendu et obtenu, pendant leur absence, la propriété personnelle, qui leur est étrangère, au risque et au sacrifice de leur vie, de leurs affections les plus chères !

La loi récemment promulguée a pour but de réprimer la hausse illicite des loyers.

Pour nos Régions Libérées, où la crise du logement est si terrible, le prix-limite de majoration intéressant nos masses ouvrières ne dépassera pas, nous le voulons l'espérer, 70 pour cent.

A ce loyer, les propriétaires trouveront un bon profit et nous sommes persuadés qu'ils se feront un devoir patriotique et social de ne pas élever plus haut leurs prétentions.

En tout cas, si des locataires étaient prévenus d'augmentation de loyer, ou menacés d'expulsion, nous leur conseillons de ne pas s'alarmer et de poser à ces cupidités nées d'un silence dédaigneux, en attendant la décision de la Commission paritaire, qui saura faire justice, en vertu même de la loi qui lui en impose l'obligation.

E. POLVENT.

Le Réveil Illustré EST PARU

1ère édition du numéro de cette semaine : Sa chronique sur la « Fête des Rois » ; Ses célèbres romans :

PROSTITUEE JUDEX MITSU

Son premier concours de l'année 1924

avec ses nombreux problèmes. Arithmétique autour de la table familiale.

Le Réveil Illustré EST EN VENTE PARTOUT 16 Pages :: 30 Centimes

Le Réveil Illustré EST EN VENTE PARTOUT 16 Pages :: 30 Centimes

Le Réveil Illustré EST EN VENTE PARTOUT 16 Pages :: 30 Centimes

Le Réveil Illustré EST EN VENTE PARTOUT 16 Pages :: 30 Centimes

Le Réveil Illustré EST EN VENTE PARTOUT 16 Pages :: 30 Centimes

Le Réveil Illustré EST EN VENTE PARTOUT 16 Pages :: 30 Centimes

Le Réveil Illustré EST EN VENTE PARTOUT 16 Pages :: 30 Centimes

Le Réveil Illustré EST EN VENTE PARTOUT 16 Pages :: 30 Centimes

Le Réveil Illustré EST EN VENTE PARTOUT 16 Pages :: 30 Centimes

Le Réveil Illustré EST EN VENTE PARTOUT 16 Pages :: 30 Centimes

Le Réveil Illustré EST EN VENTE PARTOUT 16 Pages :: 30 Centimes

Le Réveil Illustré EST EN VENTE PARTOUT 16 Pages :: 30 Centimes

Le Réveil Illustré EST EN VENTE PARTOUT 16 Pages :: 30 Centimes

Le Réveil Illustré EST EN VENTE PARTOUT 16 Pages :: 30 Centimes

Le mystérieux assassinat d'un chauffeur de taxi près d'Arras

Disparu depuis samedi, on trouva, lundi, son cadavre gisant près de l'auto abandonnée

La voiture venue d'un mystérieux suspect de la voiture : traces de sang en divers endroits — siccité du pare-brise brisé — phare de gauche défoncé — et œuf fait répartition.

LA DÉCOUVERTE DU CADAVRE Lundi dès le premier matin, les gendarmes retourneront à l'endroit où ils avaient laissé l'auto et reprendront leurs investigations.

Après des recherches aux environs, ayant trouvé deux hommes qui bordent la route à gauche du bord de la route de la voie de m. 60 parcellaire à la route. Au pied du talus, de l'autre côté de la route, un cadavre — celui de M. Fournier — était étendu sur le flanc, un bras allongé au-dessus de la tête, l'autre ramené le long du corps. Le cou était pris dans une brette ; la casquette percée d'un coup de feu ; le visage ensanglanté, la tempe gauche trouée par un projectile qui était ressorti du côté droit.

LA DESCENTE DU PARQUET Le Parquet fut aussitôt prévenu et à 10 heures arrivèrent MM. Messin, président du tribunal, Cholet, procureur de la République, Béhaque, médecin-legaliste ; le capitaine Monge, commandant la gendarmerie d'Arras et l'enquête commença aussitôt.

On releva comme nous l'avons dit, des tâches de sang sur la voiture — la pièce du pare-brise est tachée de gouttes de sang ; la plaque de gauche défoncée de sa vitre, le réflecteur et la partie arrière sont aussi maculés de sang comme la manivelle de mise en marche, le volant et le marchepied droit. Sur le siège à gauche, l'eau amassée est congelée, les assassins avaient traîné le cadavre à travers le champ et des traces de sang sur les chaussettes indiquent qu'ils ont marché sur le cadavre.

RECHERCHES DANS LA NUIT Inquiet sur le sort de son frère, M. Fournier partit vers l'endroit où il avait abandonné M. Tonneau. Il trouva bien la voiture abandonnée, mais non son frère... Il était alors 9 heures du soir. Ses recherches aux alentours étant restées vaines, il prit le parti d'aller prévenir la gendarmerie.

Des gendarmes se rendirent sur les lieux, mais leur enquête ne donna pas plus de résultats. Ils firent un tour de patrouille, le vent soufflait en violentes rafales, et les lanternes apportées ne permettaient pas une recherche approfondie.

NOTRE CONCOURS DES CELEBRITES

Suite de la liste des gagnants

Les lots au 500e prix sont attribués à des gagnants ayant désigné les noms de la liste-type dans une ordre plus ou moins exact.

406e Prix. — 1 SERVICE A THE, valeur 59 fr. M. DUBOCCAGE Maurice, noyadeur, 245, rue des Postes, LILLE.

407e Prix. — 1 PARURE MANCHETTES, bijoux et rubis devant, valeur 53 fr. 80. M. GHEMART Louis, mineur, boulevard du 10, N° 84, HERSIN-COUPIGNY.

408e Prix. — 1 BOL A FRAISES en métal blanc, valeur 55 fr. M. CASTEUR Séraphin, employé, 215, rue de la République, SAINT-POL-SUR-MER.

409e Prix. — 1 PLATEAU A LIQUEURS en métal blanc, valeur 55 fr. M. WELLES Robert, employé, 15, rue Charles-Gilquin, LOOS-LEZ-LILLE.

410e Prix. — 1 SERVICE A DÉCOUPER argent 2 pièces, valeur 52 fr. M. FRELIER Gustave, traicteur, 10, rue de l'Amiral-Gourde, FIVES-LILLE.

411e au 455e Prix. — 1 GRAND COFFRET A BOUCHEIRS, garni en satin, contenant 1 bouteille, 1 savon, 1 boîte poudre, 1 extrait. M. LELONG Achille, employé, 11, rue d'Orléans, FOURMIES.

M. BRAM Albert, tisseur, 180, rue Colbert, LILLE.

Mme LECICRO Gabrielle, employée des E. T. T., VALENCIENNES.

M. JACQUET Désiré, écolier, rue Neuville, DOUVIN.

M. BASTIN Jules, conducteur de travaux, avenue du Moulin d'Annezin, BETHUNE.

Mme WILLY Simonne, 43, rue Sorbault, HENIN-LIÉZARD.

M. LENNE Robert, employé, 13, rue Louches ESCAUDAIN.

M. MERCIER Albert, employé, 23, rue Mârebeau, FIVES-LILLE.

Mme RANJOUR-DEFRANCE, ménagère, boulevard des Postes, fossa 8, VENDIN-LE-VEUVE.

M. GAUDET Pierre, 22, rue Fourmisaine WIGNEHIES.

M. QUENTIN Henri, mineur, 88, rue Jean Jaures, BRUY-EN-ARTOIS.

M. DURIEZ Célestin, électricien, 538, rue de Permes, CAMBLAIN-CHATELAIN.

Mme O. Joffroy-Cécile, employée, 12, rue de la Plaine, LILLE.

M. QUENOUY Adrien, 23, rue d'Hém, FLEURS-BOURG, par Croix.

M. DE BANTÈRE Alice, rue Sadi-Carnot, HELLEMES.

M. THÉLIER Albert, mineur, fassa 10, rue de la Cour, 22, SALLAUMINES.

M. DEPERIA Gabriel, écolier, cité 3, N° 33, BRUY-EN-ARTOIS.

M. VOGT Roland, écolier, 17, rue Camille Desmoulins, HELLEMES.

M. VANLIERE Eugène, écolier, 39, rue Pierre-Botman, FIVES-LILLE.

M. PLUQUET Fernand, écolier, rue Paulin, par Croix, BRUY-EN-ARTOIS.

M. HAINAUD Pierre, vélocipède des contributions, Jardin public, rue Sadi-Carnot, HALLBOURDIN.

M. ROUSSEAU Paul, couturier, 11, rue Jules de Vieg, FIVES-LILLE.

M. BELLION Gabrielle, ménagère, 14, rue Jules de Vieg, FIVES-LILLE.

M. DELOREL Louis, employé, 23, rue Pasteur, HELLEMES.

M. TANGRE Julien, charbon, FOURNIES-WEPPES.

Mme DURIEUX Alice, ménagère, Mont de Permes, VIEUX-CONDE.

M. LAVIEVILLE Henri, coupeur, 91, rue des Fives, LILLE.

M. VANCOSTENBLE Raymond, réformé, sa, rue de Camines, 17, cour Dalairez, ARNÈVE-TIRRES.

Mme KENNEUSE Marguerite, route Nationale, ONVING.

M. ROUSSELLE Henri, employé, 53, rue du Marchal-Foch, LA MADELEINE.

Mme DAVID Simone, 25, rue Pasteur, HALLBOURDIN.

M. FARVAQUE Jean, coursier, 7, rue Naim, WATTRELOS.

M. DELCROIX Henri, employé charbon de terre du Nord, 10, rue Courchelette, cité du Chemin de fer, DOUAL.

Mme HERRAS DEPERIA, ménagère, rue Denier, 23, TEMPLEVEUVE.

M. DUBOIS Victor, ajusteur, 325, rue des Bains Rigoux, GHEM.

M. DUQUESNE Auguste, charcutier, LOUVIGNES-QUESSOY.

M. VOGT Maurice, employé, 17, rue Camille Desmoulins, HELLEMES.

Mme DERUYCK Germaine, défilante, 14, rue de Lille, hameau du Jambon, BONDUES.